

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES
COMPTES ANNUELS
DE L'EXERCICE 2020**

LOU PITCHOUN DU GAILLACOIS
Boulevard FOUCAUD
81600 GAILLAC

Jean-François RICHARD

Commissaire aux comptes
Membre de la Compagnie Régionale de TOULOUSE

23, BOULEVARD HENRI SIZAIRE
81100 CASTRES

TEL : 05 63 59 20 96

FAX : 05 63 59 44 68

Indépendance

J'ai réalisé ma mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui me sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2019 à la date d'émission de mon rapport, et notamment, je n'ai pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de mes appréciations, je porte à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon mon jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de mon opinion exprimée ci-avant. Je n'exprime pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

- Subventions reçues

Les comptes détaillent les subventions reçues par l'association.

Sur la base des éléments disponible à ce jour, mon appréciation concernant les subventions reçues s'est fondé sur :

- L'obtention des éléments probants justifiant les montants accordés, les montants perçus, et les montants restant à recevoir ;
- L'analyse des conventions attribuant les fonds reçus et les conditions liées à ces attributions.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux Adhérents

J'ai également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents adressés aux Adhérents sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 225-102-1 du code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, j'ai vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes. Sur la base de ces travaux, j'atteste l'exactitude et la sincérité de ces informations.

En application de la loi, je me suis assuré que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'Association LOU PITCHOUN DU GAILLACOIS à poursuivre son exploitation, de présenter dans ses comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'Association LOU PITCHOUN DU GAILLACOIS ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il m'appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Mon objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, ma mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit et fait preuve d'esprit critique.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à CASTRES, le 2 juin 2020



Le Commissaire aux comptes
JEAN-FRANÇOIS RICHARD

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2019 12			Exercice N-1 31/12/2018 12		Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et Provisions	Net	Net	Euros	%	
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles							
	Frais d'établissement							
	Frais de recherche et de développement							
	Concessions, Brevets et droits similaires							
	Fonds commercial (1)							
	Autres immobilisations incorporelles							
	Avances et acomptes							
	Immobilisations corporelles							
	Terrains							
	Constructions							
Installations techniques Matériel et outillage	11 056	8 521	2 535	4 050	1 515	37.40		
Autres immobilisations corporelles	7 612	5 680	1 932	1 999	67	3.37		
Immobilisations en cours								
Avances et acomptes								
Immobilisations financières (2)								
Participations mises en équivalence								
Autres participations								
Créances rattachées à des participations								
Autres titres immobilisés								
Prêts								
Autres immobilisations financières								
Total I	18 668	14 201	4 467	6 050	1 582	26.16		
Comptes de liaison								
Total II								
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours							
	Matières premières, approvisionnements							
	En-cours de production de biens							
	En-cours de production de services							
	Produits intermédiaires et finis							
	Marchandises							
	Avances et acomptes versés sur commandes							
	Créances (3)							
	Créances usagers et comptes rattachés	13 388	1 511	11 878	15 354	3 476	22.64	
	Autres créances	162 642		162 642	171 371	8 729	5.09	
Valeurs mobilières de placement								
Instruments de trésorerie								
Disponibilités	233 133		233 133	189 472	43 661	23.04		
Charges constatées d'avance (3)	1 450		1 450	113	1 338	NS		
Total III	410 613	1 511	409 103	376 310	32 793	8.71		
Charges à répartir sur plusieurs exercices (IV)								
Primes de remboursement des obligations (V)								
Ecarts de conversion actif (VI)								
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	429 282	15 712	413 570	382 359	31 211	8.16		

(1) Dont droit au bail
(2) Dont a moins d'un an
(3) Dont a plus d'un an

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
		31/12/2019 12	31/12/2018 12	Euros	%
FONDS ASSOCIATIFS	Fonds propres				
	Fonds associatifs sans droit de reprise	241 234	241 234		
	Ecarts de réévaluation				
	Réserves :				
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves réglementées				
	Autres réserves				
	Report à nouveau				
	Résultat de l'exercice (Excédents ou Déficits)				
	Autres fonds associatifs				
	Fonds associatifs avec droit de reprise :				
Apports					
Legs et donations					
Résultats sous contrôle de tiers financeurs					
Ecarts de réévaluation					
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables	1 039	1 755	716	40.80	
Provisions réglementées					
Droit des propriétaires					
Total I	242 273	242 989	716	0.29	
	Total II				
PROVISIONS ET FONDS DÉDIÉS	Comptes de liaison				
	Provisions pour risques				
	Provisions pour charges	63 910	57 106	6 804	11.91
	Fonds dédiés sur subventions de fonctionnement				
Fonds dédiés sur autres ressources					
Total III	63 910	57 106	6 804	11.91	
DETTES (1)	Emprunts obligataires				
	Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit (2)				
	Emprunts et dettes financières divers				
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	24 095	9 757	14 338	146.94
	Dettes fiscales et sociales	83 221	72 264	10 957	15.16
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Autres dettes	71	243	172	70.91
Instruments de trésorerie					
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance				
	Total IV	107 387	82 265	25 122	30.54
	Ecarts de conversion passif (V)				
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)		413 570	382 359	31 211	8.16

(1) Dont à plus d'un an

Dont à moins d'un an

(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques

107 387

82 265

SOLAGEC

RICHARD Jean-François

Expert Comptable

Commissaire aux Comptes

23, bd Henri Siquaire - 81100 CASTRES
Tél. 05 63 59 20 96 - Fax 05 63 59 44 68

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2019	12	31/12/2018	12	Euros	%
Produits d'exploitation (1)						
Ventes de marchandises						
Production vendue de Biens et Services	440 480		442 840		2 360	0.53
Production stockée						
Production immobilisée						
Subventions d'exploitation	238 559		220 163		18 396	8.36
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges	13 703		16 891		3 188	18.87
Collectes						
Cotisations						
Autres produits	0		22		22	99.02
Total I	692 743		679 917		12 826	1.89
Charges d'exploitation (2)						
Achats de marchandises						
Variation de stock (marchandises)						
Achats de matières premières et autres approvisionnements						
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)						
Autres achats et charges externes	100 695		93 608		7 087	7.57
Impôts, taxes et versements assimilés	25 485		23 420		2 065	8.82
Salaires et traitements	428 344		405 014		23 331	5.76
Charges sociales	128 625		141 411		12 787	9.04
Dotations aux amortissements et aux provisions						
Sur immobilisations : dotations aux amortissements	2 102		1 998		104	5.21
Sur immobilisations : dotations aux provisions						
Sur actif circulant : dotations aux provisions	212		1 886		1 674	88.75
Pour risques et charges : dotations aux provisions	6 804		14 670		7 866	53.62
Subventions accordées par l'association						
Autres charges (2)	725		612		113	18.40
Total II	692 992		682 619		10 373	1.52
I - Résultat d'exploitation (I-II)	249		2 702		2 454	90.79
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun						
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)						
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)						

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2019	Exercice N-1 31/12/2018	Ecart N / N-1	
			Euros	%
Produits financiers				
Produits financiers de participations				
Produits des autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilier				
Autres intérêts et produits assimilés	387	453	66	14.47
Reprises sur provisions et transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total V	387	453	66	14.47
Charges financières				
Dotations aux amortissements et aux provisions				
Intérêts et charges assimilées				
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total VI				
2. Résultat financier (V-VI)	387	453	66	14.47
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	139	2 249	2 388	106.16
Produits exceptionnels				
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	572	1 559	987	63.32
Produits exceptionnels sur opérations en capital	716	716		
Reprises sur provisions et transferts de charges				
Total VII	1 288	2 275	987	43.39
Charges exceptionnelles				
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	1 426	25	1 401	NS
Charges exceptionnelles sur opérations en capital				
Dotations exceptionnelles aux amortissements et aux provisions				
Total VIII	1 426	25	1 401	NS
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)	139	2 249	2 388	106.16
Impôts sur les bénéfices (IX)				
Total des produits (I+III+V+VII)	694 418	682 644	11 774	1.72
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX)	694 418	682 644	11 774	1.72
Solde intermédiaire				
+ Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs				
- Engagements à réaliser sur ressources affectées				
5. EXCEDENTS OU DEFICITS				

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	11 056		
Installations générales agencements aménagements divers	1 594		
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	5 498		520
TOTAL	18 149		520
TOTAL GENERAL	18 149		520

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Installations techniques, Matériel et outillage industriel			11 056	11 056
Installations générales agencements aménagements divers			1 594	1 594
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			6 017	6 017
TOTAL			18 668	18 668
TOTAL GENERAL			18 668	18 668

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	7 006	1 515		8 521
Installations générales agencements aménagements divers	324	160		484
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	4 769	427		5 196
TOTAL	12 099	2 102		14 201
TOTAL GENERAL	12 099	2 102		14 201

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Instal. techniques matériel outillage indus.	1 515				
Instal. générales agenc. aménag. divers	160				
Matériel de bureau informatique mobilier	427				
TOTAL	2 102				
TOTAL GENERAL	2 102				

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

Etat des provisions

Provisions pour risques et charges	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Pensions et obligations similaires	57 106	6 804			63 910
TOTAL	57 106	6 804			63 910

Provisions pour dépréciation	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Sur comptes clients	1 886	212	588		1 511
TOTAL	1 886	212	588		1 511
TOTAL GENERAL	58 992	7 016	588		65 421
Dont dotations et reprises d'exploitation		7 016	588		

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres créances clients	13 388	13 388	
Personnel et comptes rattachés	116	116	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	4 403	4 403	
Divers état et autres collectivités publiques	148 886	148 886	
Débiteurs divers	9 236	9 236	
Charges constatées d'avance	1 450	1 450	
TOTAL	177 480	177 480	

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Fournisseurs et comptes rattachés	24 095	24 095		
Personnel et comptes rattachés	32 479	32 479		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	42 652	42 652		
Autres impôts taxes et assimilés	8 091	8 091		
Autres dettes	71	71		
TOTAL	107 387	107 387		

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Constructions	Linéaire	10 à 50 ans
Agencements et aménagements	Linéaire	10 à 20 ans
Installations techniques	Linéaire	5 à 10 ans
Matériels et outillages	Linéaire	5 à 10 ans
Matériel de transport	Linéaire	4 à 5 ans
Matériel de bureau	Linéaire	3 à 10 ans
Mobilier	Linéaire	3 à 10 ans

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Dépréciation des créances

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Disponibilités en Euros

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -

Valorisation des contributions volontaires

La communauté de commune Tarn et Dadou met à la disposition de l'association Lou Pitchoun des locaux et diverses prestations. Elles sont évaluées dans leur ensemble à 34 120 €.

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Engagement en matière de pensions et retraites

La société n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagements de retraite. Ces derniers se limitent donc à l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite prévue dans le cadre de la Convention Collective des Centres Sociaux et Sociaux Culturels.

Un complément de provision pour charges de 6 804 € a été comptabilisé au titre de l'exercice 2019.

L'engagement retraite est évalué à 63 910 € au 31/12/2019.